

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3296

présenté par

M. Poisson, M. Tian, M. Bouchet, M. Huet, M. Guy Geoffroy, M. Siré et M. Huyghe

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après la référence :

« livre I^{er} »,

insérer les mots :

« et à l'article 746 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'article 4, ajouter un alinéa 17 ainsi rédigé :

« 8° Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas à l'article 746 du code civil. »